



COMITE SYNDICAL  
LUNDI 02 FEVRIER 2004  
CONSEIL GENERAL

**PRESENTS :**

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Alain FRERE, Vice-Président, Maire de Tourrette-Levens.
- Monsieur Auguste VEROLA, Conseiller Général.
- Monsieur Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Monsieur Michel GUENOT, Conseiller Municipal de Gilette.
- Madame Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

**REPRESENTES :**

- Monsieur Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Député.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du C.G., Maire de La Tour.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.
- Madame Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

**ABSENTS :**

- Maître José BALARELLO, Vice-Président du CG, Sénateur.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.
- Monsieur Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général.
- Madame Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général.
- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

**ABSENTS (suite) :**

- Madame Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général.
- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Madame Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
- Madame Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque.
- Monsieur Lucien CARLES, Adjoint au Maire de St Etienne de Tinée.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vesubie.
- Madame Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes.
- Monsieur Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon.
- Madame Marcelle PASTOR, Adjoint au Maire de St Sauveur/Tinée.
- Monsieur Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.
- Madame Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de Saint Cézaire sur Siagne.

**EXCUSES :**

- M. TREHIN, Payeur Départemental.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Eric PAUGET, Conseiller Général.
- Monsieur Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola.
- Madame Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- Mme VAUDOUR, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général.
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Tarifs d'inscriptions 2004 et participations des communes
- 2 - Demandes de subventions européennes : dossier M.I.M.S.
- 3 - Admission en non valeur
- 4 - Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra
- 5 - Budget primitif 2004
- 6 - Questions orales
- 7 - Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 18h00 en remerciant l'ensemble des membres présents. Il rappelle la réunion du 28/01/2004 qui n'a pu se dérouler faute de quorum.

# 1 - Tarifs d'inscriptions 2004 et participations des communes

Tarif élèves :

T A R I F S Année scolaire 2004/2005		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
*	<b>A</b> CURSUS INSTRUMENTAL = avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	220 E	440 E	530 E
*	<b>B</b> COURS COLLECTIFS ENFANTS : 140 E	C	PRATIQUE AMATEUR ADULTES : 220 E	
D	ATELIER VOCAL ou Atelier supplémen. 80 E	Frais de dossier de 25 euros à ajouter à la cotisation		

\* Tarif Etudiant : 70 % du tarif adulte.

\* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les Tarif A et B :  
2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc...  
le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Tarif des prêts d'instruments :

- 75 euros pour la 1ère année et 110 euros pour la 2ème année.

COMMUNES : - 340 euros par an et par enfant inscrit en janvier 2004.  
- 340 euros par an et par classe pour les Ecoles Primaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

## 2 - Demandes de subventions européennes : dossier M.I.M.S.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel notamment à travers les interventions musicales en milieu scolaire réalisées dans les Ecoles Primaires des centres d'enseignement sera accru au cours de l'année 2004 par une extension des activités dans les autres communes grâce au recrutement d'un agent supplémentaire.

En conséquence, le Président propose de solliciter pour 2004 l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des subventions pour la poursuite de l'opération "Interventions Musicales en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 48 640 euros et 9 120 euros au titre des communes en phase transitoire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

### 3 - Admission en non valeur

Le Président informe l'Assemblée qu'afin de clôturer définitivement les comptes des années 1998 à 2001, il y aurait lieu d'annuler les titres de recettes émis à l'encontre de parents d'élèves dont la Paierie Départementale n'est pas parvenue à recouvrir.

En conséquence, le Président propose d'admettre ces titres en non valeur pour un montant de 985,26 euros et de prévoir au prochain budget l'ouverture de crédits nécessaires.

#### APPROUVE A L'UNANIMITE

Le Président informe les membres du Comité que le Syndicat Mixte a obtenu le quitus de la Cour Régionale des Comptes.

### 4 - Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra

Le Président rappelle à l'Assemblée que le 2ème Festival International des Orgues des vallées de la Roya-Bévéra a mis en valeur ce patrimoine d'une grande richesse en orgues, suite logique de la politique de restauration et d'entretien entreprise par le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le projet 2004 consiste à reconduire ce Festival International d'Orgues Historiques en réalisant 8 concerts durant la période estivale dans les communes de Vingtimille, Airole, Breil sur Roya, Fontan, Saorge, La Brigue, Tende et Sospel. Des visites guidées seraient organisées avant les concerts pour faire découvrir au public ces beaux monuments sacrés.

En conséquence, le Président propose de solliciter du Conseil Général des Alpes-Maritimes une aide financière de 20 000 euros pour la reconduction du Festival International des Orgues Historiques de la Roya-Bévéra dont le montant total est évalué à 30 000 euros.

#### APPROUVE A L'UNANIMITE

Vu le succès remporté, M. FRERE, Vice-Président délégué à la culture du Conseil Général, suggère que ce Festival soit inclus dans la programmation des soirées estivales organisées par le Conseil Général, sa promotion s'effectuera au travers des estivales.

### 5 - Budget primitif 2004

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 2004 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2004 du Syndicat qui se présente comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	1 348 830 E
	Investissement .....	12 600 E
	<b>Total</b>	<b>1 361 430 E</b>

<b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	1 348 830 E
	Investissement .....	12 600 E
	<b>Total</b>	<b>1 361 430 E</b>

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Les membres du Comité s'étonnent du faible montant de la subvention octroyée par le Conseil Régional. M. FRERE, Vice-Président, demande que l'on vérifie si la Région subventionne de la même manière les autres écoles de musique (Vaucluse, Haut-Var par exemple) et d'en informer les Maires.

#### 6 - Dossiers divers

- Diffusion du Bulletin des Actes Administratifs 2003
- Ouverture expérimentale d'un atelier théâtre

Le Président rappelle l'ouverture d'un atelier théâtre sur le canton de Saint Etienne de Tinée permettant à l'Ecole Départementale de Musique d'expérimenter une ouverture pédagogique vers l'expression orale.

Ces ateliers, comprenant une quarantaine d'élèves, dispensés par Mme CLARY ont bien débuté et fonctionnent sur le centre de Saint Etienne de Tinée.

L'intervenante prévoit une audition de ses élèves en février 2004 ainsi qu'en fin d'année scolaire.

M. FRERE félicite le directeur de l'Ecole Départementale de Musique pour le travail accompli. Il souhaite que soit poursuivi l'effort réalisé au niveau de l'action culturelle au travers des concerts grâce à un travail important de diffusion à prévoir dans le budget. Il propose également de se rapprocher du Directeur de la Communication afin d'obtenir un article de qualité sur l'Ecole Départementale dans le Haut Pays.

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant le Conseil Général et l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 16/02/2004

Le Président,  
Jean THAON  
Conseiller Général

